

AFFAIRE N°16 - Demande de subvention pour l'Association "Union Fraternelle au Décès"

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'autoriser à verser une subvention de 1 500 F à l'"Association Union Fraternelle au Décès".

Les crédits peuvent être prélevés sur le Chapitre 955 - Article 657 "Subventions diverses".

Je mets la question aux voix.

Approuvé		
St Denis le 8/4/76	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.	
Pour le Préfet		X
Le secrétaire général	X	X
Signé: G DALEX		
Pour copie certifiée		
conforme		
au le Directeur		
les Finances et		
les Collectivités locales		
Le chef de bureau		
MONTEIL		